

Syndicat Mixte
du SCoT du Roannais

Séance publique du 25 février 2026

Délibération n° DCS 2026-07

63, rue Jean Jaurès
42300 ROANNE

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Roannais se sont réunis au siège du syndicat, à l'immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

DCS N°2026-07

La convocation de tous les membres du Comité syndical a été faite le onze février 2026, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Hervé DAVAL, Président.

Budget primitif 2026

Étaient présents : Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Luc CHERVIN, Yves CROZET, Hervé DAVAL, Jean-François DAUVERGNE, Charles LABOURE, Jérémie LACROIX, Muriel MARCELLIN, Jean-Luc MARDEUIL, Jean-Luc MATRAY, Éric PEYRON, Jean-Claude RAYMOND, Sophie ROTKOPF.

Étaient absents :

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	14
Pouvoirs	3
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Absents	Représenté par	Pouvoir donné à
Georges BERNAT		
Jean-Yves BOIRE		
Michel CHAUX		Charles LABOURE
Romain COQUARD	Jean-Paul CAPITAN	
Pierre DEVEDEUX		
Dominique GEAY		Jean-François DAUVERGNE
Marc LAPALLUS		
Lucien MURZI		
Philippe PERRON		
Jacques TRONCY		Laurence BOYER

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Muriel MARCELLIN.

Certifié exécutoire le	
Reçu en Préfecture le	
Affiché le	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254201387-20260225-DP_2026_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Le Budget Primitif 2026 est établi en tenant compte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du Comité Syndical du 14 janvier 2026.

Les montants inscrits au budget s'entendent toutes taxes comprises. Le budget est voté par chapitre au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les propositions qui sont faites tiennent compte du résultat 2025. Les restes à réaliser 2025 à inscrire en 2026 s'élèvent à 62 154 €.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 280 000 € pour la section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement avec 223 600 € de recettes et 202 000 € de dépenses.

1. Section de fonctionnement

1.1 Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	202 851,90	212 347,00
65 - Autres charges de gestion courantes	4 800,00	6 500,00
Total opérations réelles	207 651,90	218 847,00
023 - Virement à la section d'investissement	48 000,00	50 000,00
042 - Opérations d'ordre (amortissements)	15 348,10	11 153,00
Total opérations d'ordre	63 348,10	61 153,00
TOTAL GENERAL	271 000,00	280 000,00

Les charges à caractère général s'élèvent à 212 347 €, et se répartissent comme suit :

- Remboursements de frais de personnel et annexes à Roannais Agglomération dans le cadre de la convention de mise à disposition de services (140 000 €) ;
- Cotisations à Epures et à la Fédération nationale des SCoT (10 100 €) ;
- Frais d'actes et contentieux pour la gestion d'éventuels contentieux et le lancement de la mission de prestation juridique, pour la relecture juridique du SCoT notamment (30 000 €) ;
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (25 000 €) en complément des frais d'actes et contentieux si nécessaire ;
- Frais divers (alimentation, assurances, frais de maintenance du site Internet, fournitures administratives, frais de colloques et séminaire, etc...) pour 7 247 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 6 500 €. Il s'agit de :

- Frais de déplacement des élus (2 000 €),
- Subvention à Epures (4 500 €) qui permet de contribuer à la démarche Interscot de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Étienne et de bénéficier du socle partenarial pour les réflexions stratégiques.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 11 153 €. Elles sont en baisse compte tenu de la fin progressive des amortissements des précédentes études. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'à l'approbation du SCoT.

Le niveau de recettes de la section de fonctionnement permet de prévoir un virement de 50 000 € à la section d'investissement afin de dégager des capacités d'autofinancement pour les études nécessaires à l'élaboration du SCoT du Roannais inscrites en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse modéré (+3,32%), principalement en raison du renforcement des moyens consacrés à la sécurisation juridique de la procédure du SCoT, à la poursuite des démarches partenariales avec Epures, et à continuité de la mutualisation avec la communauté d'agglomération.

042-254201387-20260225-DP_2026_07-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/03/2026
 Publication : 09/03/2026

1.2 Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026
002 - Reprise du résultat de l'année antérieure	12 467,00	21 460,00
74 - Dotations, subventions et participations	255 700,00	255 700,00
Total opérations réelles	268 167,00	277 160,00
042 - Amortissements	2 833,00	2 840,00
Total opérations d'ordre	2 833,00	2 840,00
TOTAL	271 000,00	280 000,00

Les recettes se décomposent comme suit :

- Reprise d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2025 pour 21 460 € ; le solde étant affecté en section d'investissement ;
- Participation des EPCI membres : pour un total de 255 700 €, correspondant à une contribution fixée à 1,70 € par habitant.
- Amortissements de subventions des études antérieures : pour un montant de 2 840 €.

L'élaboration du SCoT du Roannais étant désormais dans une phase active, le montant de la cotisation est maintenu à **1,70 €/habitant** afin d'assurer le financement des études en cours.

Pour mémoire, le programme de travail lié à l'élaboration du SCoT n'a pas bénéficié d'une dotation générale de décentralisation (DGD) en 2025, contrairement aux exercices 2023 et 2024. Compte tenu du contexte budgétaire national toujours particulièrement contraint, cette recette n'est pas envisagée.

2 Section d'investissement**2.1 Les dépenses d'investissement**

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	291 167,00	199 160,00
Total opérations réelles	291 167,00	199 160,00
040 - Amortissements	2 833,00	2 840,00
Total opérations d'ordre	2 833,00	2 840,00
TOTAL	294 000,00	202 000,00

* Dont 62 154 € de reste à réaliser 2025.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Des restes à réaliser concernant des engagements pris les années précédentes pour des études ou prestations :
 - L'étude liée à l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais, pour un montant de 9 762 € TTC qui comprend notamment la dernière phase d'accompagnement jusqu'à l'approbation.
 - L'étude relative à l'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais pour un montant de 47 880 € TTC.
 - La mission de concertation pour un montant de 4 512 € (solde de la tranche ferme).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 1125120148720260285 DE 2026-03-03
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
 Publication : 09/03/2026

- Un montant de 96 000 €, au titre du programme partenarial 2026 avec l'agence d'urbanisme des territoires ligériens Epures pour la poursuite de l'accompagnement dans l'élaboration du SCoT.
- Un montant de 15 000 € pour la phase 2 de la mission de concertation (séminaire des élus, réunion publique).
- De crédits supplémentaires à hauteur d'environ 26 000 €, destinés à couvrir d'éventuels besoins supplémentaires en matière d'études.
- Amortissements des subventions des études antérieures, représentant 2 840 €.

Il est d'ores et déjà constaté, pour l'année 2026, une diminution du rythme des dépenses d'investissement (-31,3%).

2.2 Les recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026
001 - Excédent d'investissement reporté	113 311,33	77 799,08
10 - Dotations, fonds divers et réserves	158 490,57	84 647,92
Total opérations réelles	271 801,90	162 447,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	48 000,00	50 000,00
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	15 348,10	11 153,00
Total opérations d'ordre	63 348,10	61 153,00
TOTAL	335 150,00	223 600,00

Les recettes d'investissement se composent de :

- La reprise de l'excédent d'investissement de 2025, s'élevant à 77 799,08 €.
- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2025, pour un montant de 77 054,16 €.
- Un montant de 7 593,76 € au titre du FCTVA ;
- Les amortissements représentant 11 153 € ;
- Un virement de 50 000 € provenant de la section de fonctionnement, destiné à générer des capacités d'autofinancement pour les études du SCoT, prévues sur plusieurs exercices budgétaires.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 20 décembre 2023 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'arrêté préfectoral du n° 227, en date du 29 décembre 2021, portant modification des statuts du syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais (SYEPAR) Valant extension du périmètre et changement de dénomination en Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Roannais ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
642 254 266 0215 51
Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Vu la délibération du Comité syndical du 14 janvier 2026 relative au rapport d'orientations budgétaires 2025 ;

Vu la délibération d'affectation des résultats 2025 au budget 2026 ;

Vu le rapport présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2026	RECETTES	BP 2026
011 - Charges à caractère général	212 347,00	002 - Reprise du résultat de l'année antérieure	21 460,00
65 - Autres charges de gestion courantes	6 500,00	74 - Dotations, subventions et participations	255 700,00
Total opérations réelles	218 847,00	Total opérations réelles	277 160,00
023 – Virement à la section d'investissement	50 000,00	042 - Opérations d'ordre	2 840,00
042 - Opérations d'ordre	11 153,00		
Total opérations d'ordre	61 153,00	Total opérations d'ordre	2 840,00
TOTAL	280 000,00	TOTAL	280 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2026	RECETTES	BP 2026
20- Immobilisations incorporelles	199 160,00	001 - Excédent d'investissement reporté	77 799,08
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	84 647,92
Total opérations réelles	199 160,00	Total opérations réelles	162 447,00
040 - Opérations d'ordre	2 840,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000,00
		040 - Opérations d'ordre (amortissements)	11 153,00
Total opérations d'ordre	2 840,00	Total opérations d'ordre	61 153,00
TOTAL	202 000,00	TOTAL	223 600,00

Fait et délibéré en séance le 25 février 2026,

Le Président,
Hervé DAVAL



Le secrétaire de séance,
Muriel MARCELLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254201387-20260225-DP_2026_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026